



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/15
1^{er} novembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-deuxième réunion
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

**AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE MONDIALE
POUR L'ANNEE 2010**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT DU FONDS

1. La Banque mondiale demande au Comité exécutif d'approuver 497 333 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 38 800 \$US, pour des amendements de son programme de travail de 2010. Le programme de travail est joint au présent document.

2. Le Tableau 1 ci-après indique les activités proposées dans les amendements du programme de travail de la Banque mondiale :

Tableau 1: Amendements du programme de travail de la Banque mondiale

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE			
A1. Renouvellement de projet de renforcement des institutions			
Jordanie	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IX)	147 333	147 333
	Total partiel pour A1:	147 333	147 333
A2. Vérification de la production de CFC pour des usages essentiels			
Chine	Vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles [paragraphe b), c) et d) de la décision 60/47 du Comité exécutif]	50 000	50 000
Inde	Vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles [paragraphe b), c) et d) de la décision 60/47 du Comité exécutif]	50 000	50 000
	Total partiel pour A2:	100 000	100 000
	Total des sections A1 et A2 :	247 333	247 333
SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Assistance technique:			
Mondial	Mobilisation de ressources pour des avantages climatiques connexes dans l'élimination des HCFC	250 000	*
	Total partiel pour B1:	250 000	
	Total pour les sections A et B	497 333	247 333
Coûts d'appui de l'agence (7,5 % pour la préparation de projet, le renforcement des institutions et pour d'autres activités d'une valeur supérieure à 250 000 \$US, et 9 % pour d'autres activités d'une valeur inférieure à 250 000 \$US):		38 800	20 050
Total:		536 133	267 383

*Projet pour examen individuel ou en suspens.

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

A1. Renouvellement de projet de renforcement des institutions :

- a) Jordanie (phase IX) : 147 333 \$US

Description du projet

3. La Banque mondiale a soumis une demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Jordanie. La description de la demande pour ce pays figure à l'annexe 1 du présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné le rapport final du projet de renforcement des institutions et le plan d'action présentés par la Banque mondiale au nom de la Jordanie dans le format révisé des renouvellements de renforcement des institutions approuvé en vertu de la décision 61/43. Le Secrétariat a pris en compte les décisions 59/17, 59/47b) et 61/43 en examinant cette demande de renforcement des institutions, en particulier la décision 61/43, dans laquelle le Comité exécutif a décidé de « maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion ».

Recommandations du Secrétariat

5. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour la Jordanie au niveau de financement indiqué dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/15. Le Comité exécutif pourrait souhaiter exprimer au gouvernement de la Jordanie les observations qui figurent à l'annexe II du présent document.

A2. Vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles

Chine : Vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles (50 000 \$US)

Inde : Vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles (50 000 \$US)

Contexte :

6. La 21^e Réunion des Parties a prié le Comité exécutif de considérer de revoir les accords d'élimination de la production de CFC à des fins d'exportation de CFC pharmaceutiques pour la production d'inhalateurs à doseurs. Suite à l'étude des recommandations contenues dans le rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production à sa 60^e réunion, le Comité exécutif a décidé, dans sa décision 60/47 :

- « a) De prendre note du document concernant les conditions auxquelles les accords de production de CFC existants avec la Chine et l'Inde et les accords d'élimination accélérée apparentés pourraient être modifiés ainsi que du rapport sur les modifications possibles à apporter aux paramètres des audits techniques adoptés à la 32^e réunion, si besoin est, en vue de répondre aux besoins des audits de la production de HCFC; les deux rapports se retrouvent le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/49;
- b) De modifier les accords du secteur de production concernant la Chine et l'Inde pour permettre la production, à des fins d'exportation, de CFC pharmaceutiques en 2010, assortis d'une révision annuelle, dans le but de répondre aux besoins d'autres pays pour des utilisations essentielles, à condition que les pays exportateurs aient mis en place des systèmes de communication et de vérification des données et que ces systèmes recueillent des données et fassent rapport sur les informations suivantes :
 - i) Documents émanant des fabricants d'inhalateurs à doseur, concernant les commandes de CFC pharmaceutiques;
 - ii) Approbations des gouvernements des pays importateurs pour l'achat de CFC pharmaceutiques pour des utilisations essentielles;

- iii) Approbations des gouvernements des pays producteurs qui passent commandes et la production essentielle autorisée;
 - iv) Matières premières consommées pour la production;
 - v) Quantité de CFC pharmaceutiques produite;
 - vi) Quantité de CFC non pharmaceutiques produite;
 - vii) Documentation (transport, entreposage, élimination) attestant la destruction de la quantité de CFC non pharmaceutiques;
 - viii) Documents d'exportation provenant des producteurs;
 - ix) Factures des fabricants d'inhalateurs à doseur; et
 - x) Rapports d'audit vérifiant tout ce qui précède;
- c) De demander à la Banque mondiale, en sa qualité d'agence d'exécution pour les plans d'élimination de la production de CFC en Chine et en Inde, de fournir ses services pour effectuer la vérification/l'audit et de présenter des rapports au Comité exécutif au nom de la Chine et de l'Inde, étant entendu que:
- i) La Banque mondiale vérifie si le producteur a la possibilité de détruire les CFC produit en excédent à l'aide d'une technique de destruction approuvée par les Parties;
 - ii) Le coût de la vérification sera approuvé par le Comité exécutif avant la réalisation de l'audit;
- d) Que :
- i) Le Secrétariat du Fonds, au nom du Comité exécutif, obtienne confirmation auprès du pays importateur des quantités réellement importées par ce pays;
 - ii) Le pays producteur accepte de limiter la production de CFC non pharmaceutiques dans la mesure du possible et de payer pour leur destruction;
 - iii) Le Comité exécutif envisage d'appliquer la clause de pénalité pour toute production de CFC jugée excessive d'après les rapports de vérification;
- e) D'adopter le mandat de l'audit technique de la production de HCFC dans les pays visés à l'article 5 qui figure à l'annexe IX au présent rapport.

Description du projet

7. La Banque mondiale a soumis des demandes de fonds pour couvrir le coût de la vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles en Chine et en Inde, suite à la décision 60/47 ci-dessus. Le tableau ci-après est une ventilation de l'utilisation des 50 000 \$US demandés par la Banque mondiale:

Éléments et activités couverts	Total (US \$)
Equipe de vérification (2 personnes): 18 jours d'un consultant principal et d'un assistant supplémentaire (équivalent à 32 jours de travail)	22 000
Voyages internationaux (2 personnes)	20 000
Voyages intérieurs (2 personnes): Visites des producteurs et des fabricants d'inhalateurs à doseur	2 400
Indemnité de subsistance et frais d'hôtel (2 personnes): Moyenne de 11 jours dans le pays	4 000
Divers / imprévus	1 600
Total	50 000

Observations du Secrétariat

8. Le Secrétariat a examiné les deux demandes soumises par la Banque mondiale et a noté que celles-ci sont conformes à la décision 60/47. Il a également comparé le niveau de financement demandé aux montants approuvés antérieurement par le Comité exécutif pour des projets similaires. Il note que les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus sont raisonnables et qu'ils s'inscrivent dans les limites des niveaux de financement de demandes semblables approuvées antérieurement par le Comité exécutif.

Recommandation du Secrétariat

9. Le Comité exécutif pourra souhaiter approuver les demandes de vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles en Inde et en Chine au niveau de financement de 50 000 \$US par pays, conformément à la décision 60/47.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES AUX FINS D'EXAMEN INDIVIDUEL

B1. Assistance technique

Mondial: Mobilisation de ressources pour l'élimination de HCFC et les co-avantages climatiques (Augmentation du financement afin de respecter les obligations imposées par le Protocole de Montréal et au-delà) (250 000 \$US)

Description du projet

10. La Banque mondiale avait soumis aux 57^e, 58^e, 59^e, 60^e et 61^e réunions une demande pour un projet d'assistance technique visant à mobiliser des ressources afin de maximiser les avantages climatiques découlant de l'élimination des HCFC.

11. Cette demande concerne les trois questions suivantes : a) la monétisation des futurs engagements (contributions) des donateurs en utilisant les obligations de la Banque mondiale pour augmenter le financement du Fonds multilatéral; b) la monétisation des futurs crédits de carbone pour couvrir les coûts des avantages liés au climat et à la couche d'ozone; et c) des scénarios de financement (pilotes) spécialement conçus pour cinq pays donateurs (contribuants). Cette approche se composerait de temps d'experts pour développer des produits financiers et des scénarios de flux de trésorerie, et de consultations avec les pays donateurs. Une description détaillée du projet est présentée à l'annexe I du présent document.

12. Le tableau ci-après est une ventilation de l'utilisation des 250 000 \$US demandés par la Banque mondiale:

Élément	Coût (\$US)
Développement de produits financiers verts et de scénarios de flux de trésorerie	130 000
Voyages pour les réunions de consultation	50 000
Elaboration de propositions de financement accru adaptées aux pays	70 000
Total	250 000
	268 750

13. Le niveau de financement demandé est le même que celui de la demande soumise à la 61^e réunion.

Observations du Secrétariat

14. La Réunion des Parties est responsable de l'établissement des contributions au Fonds multilatéral. Il convient de rappeler que la question d'un fonds d'affectation spéciale a été portée à l'attention des Parties pour plusieurs raisons, notamment s'il peut être créé sans un mandat des Parties. Il se peut de même que la demande de la Banque mondiale d'augmenter les contributions doit être étudiée au niveau des Parties, en coopération avec le Secrétariat de l'Ozone et le trésorier, plutôt que par le Comité exécutif, étant donné que ce dernier n'est pas responsable des contributions supplémentaires. La Banque mondiale a indiqué que le concept proposé ne concerne pas les contributions supplémentaires mais les engagements de contributions futures contractés. Les contributions réelles pourraient être supérieures ou inférieures, selon la négociation de la reconstitution au niveau des Parties. En outre, l'objectif final de la proposition étant de contribuer au mécanisme de financement du Protocole de Montréal, le dialogue proposé pour étayer cette analyse n'affecterait pas le rôle du trésorier, mais compléterait ses travaux. Les niveaux exacts des contributions pour chaque période triennale ne serait déterminé qu'au niveau de la Réunion des Parties.

15. L'avenir des crédits de carbone et le risque associé à l'entrée dans les marchés de droits d'émission de carbone font partie de l'analyse qu'entreprendrait la Banque pour cet aspect de la demande. La Banque mondiale a l'intention d'étudier les mécanismes de financement, y compris le mécanisme pour un développement propre (MDP) et les autres méthodes de financement, et la possibilité de les utiliser pour garantir des ressources supplémentaires afin d'optimiser les avantages climatiques. L'avenir du MDP sera abordé par le Protocole de Kyoto avant la fin de l'année. Le Secrétariat s'est donc interrogé sur l'opportunité de la demande de la Banque mondiale, vu l'incertitude actuelle de l'avenir du MDP. La Banque a indiqué que, comme un grand nombre d'autres parties prenantes, elle demeurerait certaine le commerce des droits d'émission de carbone se poursuivrait, avec ou sans le MDP. Elle a indiqué en outre que le recensement d'options de financement novatrices était essentiel pour répondre aux besoins financiers des pays visés à l'article 5.

16. Le troisième élément de l'étude conduira à l'élaboration de scénarios de financement pour cinq pays donateurs. Chaque scénario sera élaboré de façon à reproduire les cycles budgétaires et les contraintes des pays donateurs, tout en fournissant une comparaison sur le plan des avantages pour l'environnement mondial et des risques financiers. Le Secrétariat a suggéré à la Banque que l'élaboration d'options de financement conçus spécialement pour les pays donateurs n'est peut-être pas une utilisation appropriées des ressources du Fonds multilatéral, qui sont destinées aux pays visés à l'article 5. La Banque a indiqué que les pays visés à l'article 5 seraient les bénéficiaires directs des fonds mobilisés sur la base des résultats de l'analyse proposée. Quoique la proposition d'augmentation du financement ne bénéficie pas en soi aux pays donateurs, il est très probable que le financement du Fonds multilatéral

devra être augmenté. La Banque mondiale est d'avis que l'élaboration de scénarios de financement novateurs propres à éclairer sur le plan stratégique les projections des besoins de financement et de la demande serait utile aux pays donateurs.

Recommandation du Secrétariat

17. Le Comité exécutif pourra souhaiter examiner si l'augmentation des futures contributions, la monétisation des futurs crédits de carbone et l'élaboration de scénarios de financement pour cinq pays contributeurs devraient être financées dans le cadre de la mobilisation de ressources.

Annexe I

PROPOSITION DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Jordanie : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays		
Agence d'exécution:		Banque mondiale
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US):		
Phase I:	Juin-92 et juil-95	170 000
Phase II:	Mai-97	113 333
Phase III:	Juillet-99	113 333
Phase IV:	Juillet-01 Et juil-05 (transfert)	133 333 (20 000)
Phase V:	Juillet-03	147 333
Phase VI:	Juillet-05	147 320
Phase VII:	Juillet-07	147 333
Phase VIII:	Juillet-09	110 500
Total:		1 062 485
Montant demandé pour le renouvellement (phase IX) (\$US):		147 333
Montant recommandé pour approbation pour la phase IX (\$US):		147 333
Coûts d'appui au programme (\$US):		11 050
Coût total de la phase IX du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US):		158 383
Date d'approbation du programme de pays:		1993
Consommation de SAO déclarée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO):		905,0
Consommation de référence de substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	673,3
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	210,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	40,3
d)	Annexe B, Groupe III (1,1,1-trichloroéthane) (moyenne 1998-2000)	18,2
e)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	176,3
Dernière données déclarées sur la consommation de SAO (2009) (tonnes PAO) en vertu de l'article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,4
d)	Annexe B, Groupe III (1,1,1-trichloroéthane)	0,0
e)	Annexe E (bromure de méthyle)	26,4
f)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	70,9
Total:		97,7
Année des données de mise en œuvre du programme de pays déclarées:		2009
Montant approuvé pour les projets (juillet 2010) (\$US):		21 342 070
Montant décaissé (décembre 2009) (\$US):		17 422 394
SAO à éliminer (juillet 2010) (tonnes PAO):		2 231,16
SAO éliminés (décembre 2009) (tonnes PAO):		1 900,83

1. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif:

Résumé des activités	Fonds approuvés (\$US)
-----------------------------	-------------------------------

a) Projets d'investissement:	17 093 023
b) Renforcement des institutions:	1 062 485
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements:	3 186 562
Total:	21 342 070

Rapport périodique

2. La huitième phase de son projet de renforcement des institutions étant en cours d'exécution, la Jordanie a achevé avec succès l'élimination des substances de l'annexe A avant l'échéance du 1^{er} janvier 2010 du Protocole de Montréal. Cette réussite est le résultat de l'exécution dynamique du programme d'élimination des SAO par l'Unité nationale d'ozone de la Jordanie (UNO) qui est responsable de la supervision des sous-projets de reconversion, de l'élaboration de politiques et de réglementation pour assurer la conformité au Protocole et à ses amendements, de l'application du système de permis et de quotas, ainsi que de la sensibilisation du public et du secteur privé. Pendant la courte période de juillet 2009 à décembre 2010, l'UNO s'est attaché particulièrement à a) superviser le projet de remplacement des refroidisseurs à base de CFC et b) commencer l'élaboration de son plan d'élimination du HCFC. Ces travaux, qui ont nécessité d'importantes consultations et réunions avec le secteur privé en 2009, ont été facilités grâce à une coopération avec d'autres agences gouvernementales (concrétisée par la création d'un groupe consultatif pour l'élimination du HCFC). Outre ces initiatives, l'UNO a continué à exercer ses fonctions normales, notamment la sensibilisation du public, la surveillance des usines reconverties, le suivi d'un système d'étiquetage pour les nouveaux produits à base de substances respectueuses de la couche d'ozone et la remise de rapports aux Secrétariats de l'Ozone et du Fonds multilatéral. Enfin, l'UNO a activement participé aux réunions de réseau pour l'Asie occidentale, aux 59^e, 60^e et 61^e réunions du Comité exécutif, aux 43^e et 33^e réunions du Comité de mise en œuvre et à la vingt-et-unième Réunion des Parties.

Plan d'action

3. Cette neuvième phase du projet de renforcement des institutions de la Jordanie, d'une durée de deux ans, vise à maintenir les succès accomplis dans l'élimination des substances de l'annexe A tout en mettant de plus en plus l'accent sur des mesures visant l'élimination du HCFC. Cette phase du projet de renforcement des institutions s'achèvera à la date d'entrée en vigueur de la première mesure de réglementation en vue de l'élimination d'HCFC – le gel de 2003. L'UNO s'efforcera de créer ainsi en Jordanie un environnement favorable pour achever son plan de gestion de l'élimination du HCFC, recevoir l'approbation des parties prenantes clés et commencer la mise en œuvre. Elle travaillera en même temps avec certains secteurs et acteurs consommateurs de HCFC afin de donner la priorité aux mesures d'élimination et d'arrêter une réglementation et des orientations appropriées, y compris un système de quotas. Il est prévu que toutes les activités relatives aux CFC seront achevées pendant cette phase, à l'exception de la surveillance en cours et peut-être des activités de destruction de CFC. Le renouvellement du projet de renforcement des institutions permettra à l'UNO de continuer à accroître sa capacité d'assurer le respect des dispositions du Protocole de Montréal pour toutes les substances réglementées. Par conséquent, des activités annuelles régulières de surveillance, de communication d'informations et de sensibilisation du public sont incluses dans le plan d'action, ainsi que la participation de l'UNO à des réunions clés sur l'ozone.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMES PAR LE COMITE EXECUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS A LA 61^e REUNION

Jordanie

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport final présenté avec la demande de renouvellement de projet de renforcement des institutions du Royaume hachémite de Jordanie et lui a exprimé sa gratitude pour l'attachement au Protocole de Montréal dont la Jordanie avait fait preuve, non seulement en achevant l'élimination de la consommation de substances des annexes A et B, mais aussi en élaborant un projet de réglementation de la consommation de HCFC. Le Comité exécutif a donc bon espoir que, grâce à l'efficacité démontrée de l'Unité nationale d'ozone dans la gestion du projet, la surveillance du secteur privé et la direction de la réglementation, la Jordanie continuera de progresser sur la voie de la conformité, en particulier en ce qui concerne sa première obligation relative au HCFC en vertu du Protocole le 1^{er} janvier 2003, date qui coïncide avec l'achèvement de la neuvième phase du projet de renforcement des institutions.

**2010 WORK PROGRAM
AMENDMENT**

**PRESENTED TO THE 62nd MEETING
of the EXECUTIVE COMMITTEE**

**WORLD BANK IMPLEMENTED
MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS**

4 October, 2010

WORK PROGRAM FOR WORLD BANK-IMPLEMENTED MONTREAL PROTOCOL OPERATIONS

1. The World Bank 2010-2012 Business Plan and its 2010 Work Program were considered by the Executive Committee at its 60th Meeting and, pursuant to decision 60/5, resubmitted and approved by the Executive Committee at its 61st Meeting in July 2010.
2. The 2010-2012 Business Plan consists of investment and non-investment activities to ensure Article 5 partner countries' full compliance with the 2010 complete phase-out of CFCs, halon, and CTC, and also includes activities identified as necessary to assist Article 5 countries to meet their first two HCFC reduction targets, the 2013 freeze and the 2015 10% reduction. The Business Plan includes, in addition to deliverables associated with previously approved and new investment activities, requests to extend support for implementation of existing institutional strengthening projects in 4 countries, and a global study on resource mobilization to maximize climate benefits from HCFC phase-out.
3. Approvals taken at the 60th and 61st meetings of the Executive Committee include: project preparation funds for development of seven new HCFC investment activities in three countries (Jordan, Thailand and Vietnam); subsequent funding for approved multi-year projects (Antigua and Barbuda, Thailand, Tunisia and Turkey); and institutional strengthening renewals in two countries (the Philippines and Tunisia).
4. With regard to the proposed global study on resource mobilization to maximize climate benefits from HCFC phase-out, with Decision 61/31 the Executive Committee decided to defer consideration of the request to its 62nd Meeting. As a result, the World Bank is resubmitting this request as part of its 2010 Work Program Amendment for the consideration of the 62nd Meeting of the Executive Committee.
5. Further to the decision taken by the Parties at their 21st Meeting to grant China and India essential use nominations for annual production of CFCs for metered dose inhalers (MDIs), the Parties also requested the Executive Committee to consider reviewing both China and India's CFC production phase-out agreements with a view to allowing production of pharmaceutical-grade CFCs to meet the authorized levels of production and consumption specified in the annex to MOP Decision XXI/4 and any authorized amounts in future. As per Executive Committee Decision 60/47, the World Bank has been requested to carry out such verification as per the guidance provided (Annex I).
6. The proposed 2010 Work Program, which is being submitted for consideration at the 62nd Meeting of the Executive Committee therefore, includes six (6) funding requests:
 - i. one (1), for which no funding is being requested, for preparation of a technical audit related to HCFC production in China;
 - ii. two (2) for preparation of verification audits related to production of CFCs for essential use in China and India;

- iii. one (1) funding request for the renewal of the institutional strengthening project in Jordan, further to Decision 58/16 and as per Decision 60/43;
- iv. one (1) for a global initiative, which proposes initiation of a comprehensive study on resource mobilization to maximize climate benefits from HCFC phase-out; and,
- v. Agency Core Unit Costs for 2011.

7. Brief descriptions of the work program amendment activity requests are highlighted below.

Table 1: Funding Requests Submitted for Consideration of the 62nd Meeting of the Executive Committee

Country	Request (US\$)*	Duration	Description
China	0	January 2011 – May 2011	Technical Audit for HCFC Production (<i>Activity to be carried out by the MLF Secretariat</i>)
China	50,000	January 2011 – May 2011	Verification of Production of CFCs for Essential Use [Executive Committee Decision 60/47, paragraphs (b), (c) and (d)]
India	50,000	January 2011 – May 2011	Verification of Production of CFCs for Essential Use [Executive Committee Decision 60/47, paragraphs (b), (c) and (d)]
Jordan	147,333	January 2011 – December 2012	Institutional Strengthening renewal, Phase IX (further to Decision 58/16 and as per Decision 61/43)
Global	250,000	January 2011 – December 2011	Resource Mobilization for HCFC Phase-out Co-benefits Study
Global	1,805,000	January 2011 – December 2011	Agency Core Unit Costs
Support Costs	37,300		
Total	2,339,633		

Annex I

EXECUTIVE COMMITTEE DECISION 60/47, PARAGRAPHS (b), (c) AND (d)

b.) To modify the production sector Agreements for China and India to allow the production for export of pharmaceutical-grade CFCs for 2010, with an annual review, for purposes of meeting essential use requirements of other countries provided that exporting countries had reporting and verification systems in place and that the reporting and verification systems collected and reported on the following information:

- (i) Documents from metered-dose inhaler (MDI) manufacturers ordering pharmaceutical-grade CFCs;
- (ii) Approvals from importing country governments for purchasing essential use pharmaceutical-grade CFCs;
- (iii) Approvals received from governments of producing countries that order and the essential production authorized;
- (iv) Raw materials consumed for production run;
- (v) Amount of pharmaceutical-grade CFC produced;
- (vi) Amount of non-pharmaceutical-grade CFC produced;
- (vii) Documentation (transport, storage, disposal) verifying that the amount of non-pharmaceutical CFCs had been destroyed;
- (viii) Export documentation from producers;
- (ix) Invoices from MDI manufacturers; and
- (x) Audit reports verifying all the above;

c.) To request the World Bank, as the implementing agency for the CFC production phase-out plans for China and India, to provide its services in carrying out the verification/audit and to submit reports to the Executive Committee on behalf of China and India on the understanding that:

- (i) The World Bank verified that the producer had access to destroy the excess CFC produced using a destruction technique approved by the Parties;
- (ii) The cost of verification would be approved in advance of the audit by the Executive Committee;

d.) That:

- (i) The Fund Secretariat, on behalf of the Executive Committee, would seek confirmation from the importing country of the actual quantities imported by that country;
- (ii) The producing country agreed to limit the production of non-pharmaceutical specification grade CFCs to the extent possible and pay for their destruction;
- (iii) The Executive Committee would consider application of the penalty clause to any CFC production determined as being excessive by the verification reports.